

PLAN DE LUTTE

CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

ÉVALUATION ANNUELLE DU PLAN DE LUTTE

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT : École Iona

ANNÉE DE LA VERSION : 2025-2026

DATE DE PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT : 2026-05-11

NOM ET FONCTION DES PARTICIPANTS AYANT PARTICIPÉ À L'ÉVALUATION ANNUELLE :

Nom	Fonction
Annie Labrie	Direction
Karine Forget	Direction adjointe
Iva Sattar	TES
Laurence Gonthier	Psychoéducatrice
Laila Bara	TES
Rosana Noémi Zarate	TES
Karim Mansouri	Enseignant
Abdelhak Kasasni	Enseignant
Amina Bououtmane	Enseignante
Anna Petraki	Enseignante

COMITÉ RESPONSABLE DU PLAN DE LUTTE :

Question	Réponse	Si NON, identifier le(s) changement(s) à prévoir
Est-ce que les participants au comité étaient représentatifs de l'équipe-école?	☒ Oui ☐ Non	
Est-ce que la fréquence des rencontres inscrite au plan de lutte a été respectée?	☐ Oui ☒ Non	Le comité officiel s'est rencontré une fois tous les trois mois. Cependant, l'équipe des services complémentaires se rencontre toutes les semaines afin de s'assurer d'un climat sain et sécuritaire.
Est-ce que la fréquence des rencontres a été suffisante pour permettre au comité de réaliser l'ensemble de ses mandats?	☒ Oui ☐ Non	
Est-ce que le suivi de la mise en œuvre du plan de lutte a été fait à chacune des rencontres du comité?	☒ Oui ☐ Non	

ÉVALUATION DES NEUF ÉLÉMENTS DU PLAN DE LUTTE :

1. Analyse de la situation

Commentaires
<p>Les données d'ÉVIO, les observations du personnel et les travaux du comité de lutte ont permis d'établir un portrait fiable de la situation à l'école :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le portrait demeure globalement représentatif, nos élèves qui représentent le 5 % en difficulté utilisent davantage les stratégies de résolutions de conflit. Les interventions sont plus rapides et beaucoup plus dans la prévention à l'aide d'ateliers. Nous observons en général moins des gestes de violence. Les signalements d'intimidation, de violence (IV) et de violence à caractère sexuel (VACS) consignés dans ÉVIO sont peu présents à l'école. Nous constatons davantage de conflits liés à l'organisation des jeux sur la cour. <p>Afin d'actualiser le portrait et de mieux documenter le sentiment de sécurité et de bien-être des élèves, il est recommandé de planifier la passation du QSVE-BE l'an prochain, puisque le dernier portrait date de 2023.</p>

- Ajout de consultation du CÉ auprès des parents pour vérifier la compréhension du processus de plainte du CSSDM et de la notion du plan de lutte.

Pour l'année en cours, indiquer les priorités de l'école inscrites au plan de lutte et spécifier leur niveau d'atteinte

Formulation de la priorité au plan de lutte		Niveau d'atteinte de la priorité Cochez la case correspondante	Explication quant au niveau d'atteinte (Pourquoi?)	Reconduction de la priorité Cochez la case correspondante	Si OUI , quels ajustements seront nécessaires à apporter aux moyens prévus pour cette priorité?
No. 1	Augmenter la capacité des élèves à résoudre leurs conflits lors des moments moins structurés.	☐ Atteinte ☒ Partiellement atteinte ☐ Non atteinte	<p>Un manque de réinvestissement des apprentissages est observé dans certaines classes, notamment en ce qui concerne la modélisation.</p> <p>La cohérence avec le SDG demeure à renforcer.</p> <p>La violence verbale reste présente dans certains groupes, particulièrement lors des périodes moins structurées, telles que les transitions et les récréations.</p>	☒ Oui ☐ Non	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer d'un réinvestissement par les enseignants en classe. • S'assurer d'une cohérence dans les outils d'interventions avec le SDG.
No. 2	Sensibiliser et enseigner le consentement	☐ Atteinte ☒ Partiellement atteinte ☐ Non atteinte	Cette année, cela a été fait auprès des groupes ciblés et de quelques élèves spécifiques.	☒ Oui ☐ Non	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer un suivi auprès de tous les élèves, de tous les cycles.
No. 3	Sensibiliser à la différence, à l'inclusion et à l'ouverture aux autres.	☐ Atteinte ☒ Partiellement atteinte ☐ Non atteinte	<p>Plusieurs classes abordent ces thématiques dans le cadre du cours Culture et citoyenneté québécoise (CCQ).</p> <p>Certains groupes ont bénéficié d'ateliers portant sur l'inclusion; toutefois, cette offre n'a pas rejoint l'ensemble des groupes, les élèves du 3e cycle ont été davantage exposés à ces contenus.</p>	☒ Oui ☐ Non	<ul style="list-style-type: none"> • Continuité des activités en cours.



			<p>Une exposition portant sur le trouble développemental du langage (TDL) a été mise en place.</p> <p>Des pratiques de co-enseignement ont été expérimentées en contexte d'accueil et de classes ordinaires.</p> <p>Certaines activités sportives favorisent le mélange des groupes, contribuant ainsi à la socialisation et à l'inclusion.</p>		
No. 4 (au besoin)		☐ Atteinte ☐ Partiellement atteinte ☐ Non atteinte		☐ Oui ☐ Non	

2. Mesures de prévention

Commentaires
<p>Pistes de réflexion :</p> <ul style="list-style-type: none"> Est-ce que toutes les mesures de prévention prévues au plan de lutte ont été déployées? <p>Plus que jamais, des ateliers de prévention sont mis en place et le travail d'équipe est renforcé, bien que cette collaboration ne soit pas systématique pour tous les intervenants, elle est toutefois présente dans une large proportion des situations.</p> <ul style="list-style-type: none"> Est-ce les mesures de prévention ont été soutenues et réinvesties par l'ensemble de l'équipe-école? <p>Les pratiques mises en place présentent une application à géométrie variable selon les groupes et les contextes.</p>

Les **mesures de préventions** sont : ☒ à maintenir tel quel ☐ à modifier*

*Modifications à apporter:

3. Collaboration des parents

Commentaires

Pistes de réflexion :

- *Est-ce que les parents ont été sollicités pour collaborer à la prévention de l'intimidation et la violence à l'école?*

Oui, les parents ont été sollicités à collaborer à la prévention de l'intimidation et de la violence. Ils ont notamment été invités à prendre connaissance du code de vie de l'école avec leur enfant et à le signer.

- *Lors de situations d'intimidation ou de violence :*

1. *L'école a-t-elle communiqué promptement avec les parents des élèves impliqués?*

Aucun conflit lié à l'intimidation n'a été relevé au sein de l'équipe, toutefois, les parents ont été informés de chaque situation de conflit survenue. L'équipe n'a pas eu de conflit, mais les parents ont été avisés à chaque situation de conflit.

2. *L'école a-t-elle impliqué les parents dans la réflexion des mesures de soutien / d'encadrement?*

Les parents ont été impliqués dans la réflexion des mesures de soutien et d'encadrement uniquement dans les situations de conflit, cette implication n'a pas été étendue aux autres situations.

Les **mesures de collaboration des parents** sont : ☒ à maintenir tel quel ☐ à modifier *

*Modifications à apporter:

4. Modalités pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte

Commentaires

Piste de réflexion :

- *Est-ce que les modalités prévues et les stratégies de diffusion inscrites au plan de lutte ont été déployées?*
- *Est-ce que les modalités prévues ont été suffisantes et efficaces?*

Oui, les modalités existantes pour porter plainte ont été transmises. Elles sont affichées dans l'école, disponibles sur le site Internet, diffusées par le biais d'INFO-PARENTS et présentées au conseil d'établissement (CÉ).

Les modalités pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte sont : ☒ à maintenir tel quel ☐ à modifier*

*Modifications à apporter:

5. Mesures visant à assurer la confidentialité

Commentaires

Piste de réflexion :

- *Est-ce que les modalités prévues inscrites au plan de lutte ont été déployées?*
Oui
- *Est-ce que les modalités prévues au plan de lutte ont été suffisantes et efficaces?*
Oui

Les mesures visant à assurer la confidentialité sont : ☒ à maintenir tel quel ☐ à modifier*

*Modifications à apporter:

6. Actions à entreprendre à la suite d'un acte d'intimidation ou de violence

Commentaires

Pistes de réflexion :

- Est-ce que les mesures d'intervention ont été appliquées rapidement auprès des élèves **victimes**? Si **NON**, pourquoi?

Oui, les interventions sont effectuées rapidement dès que l'équipe est informée d'une situation.

- Est-ce que les mesures d'intervention ont été appliquées rapidement auprès des élèves **instigateurs** ? Si **NON**, pourquoi? OUI
- Est-ce que les mesures d'intervention ont été appliquées rapidement auprès des élèves **témoins**? Si **NON**, pourquoi? OUI
- Est-ce que tous les événements nécessitant l'application du plan de lutte ainsi que les interventions réalisées ont été consignés dans ÉVIO? Si **NON**, pourquoi?

Oui, toutefois, une plus grande constance dans les consignations ÉVIO demeure à consolider.

Les **actions à entreprendre à la suite d'un acte d'intimidation ou de violence** sont à maintenir tel quel (Contenu institutionnel)

7. Mesures de soutien ou d'encadrement offertes à l'élève victime, auteur ou témoin

Commentaires

Pistes de réflexion :

- Est-ce que les mesures de soutien ou d'encadrement ont été appliquées rapidement auprès des élèves **victimes**? Si **NON**, pourquoi? OUI
- Est-ce que les mesures de soutien ou d'encadrement ont été appliquées rapidement auprès des élèves **instigateurs** ? Si **NON**, pourquoi? OUI
- Est-ce que les mesures de soutien ou d'encadrement ont été appliquées rapidement auprès des élèves **témoins**? Si **NON**, pourquoi? OUI

En cas de conflit ou de situation de violence, les mesures d'encadrement sont appliquées rapidement auprès de l'élève victime, de l'élève impliqué et des témoins. Un suivi est assuré auprès des parents, avec des communications adaptées à la nature de la situation (courriel ou conversation téléphonique). La collaboration de différents intervenants de l'école favorise une résolution constructive des conflits, dans le respect du code de vie et au bénéfice de tous les élèves.

Les **mesures de soutien ou d'encadrement offertes à l'élève victime, auteur ou témoin** sont à maintenir tel quel (Contenu institutionnel)

8. Sanctions disciplinaires applicables

Commentaires

Pistes de réflexion :

- *Est-ce que les sanctions disciplinaires applicables lors de chacun des événements ont fait l'objet d'une analyse (gravité, fréquence, intensité, impact sur la victime et potentiel de récidive de l'instigateur)? Si **NON**, pourquoi?*
- *Est-ce que les sanctions disciplinaires appliquées ont permis de diminuer ou d'éliminer les comportements inappropriés et d'en apprendre de nouveaux ? Si **NON**, pourquoi?*

En cas d'incident lié à un conflit ou à une situation de violence, des mesures d'encadrement sont mises en place rapidement auprès de l'élève. Un suivi est assuré auprès des parents avec des modalités de communication adaptées à la nature de la situation. La collaboration entre les différents intervenants de l'école favorise un traitement cohérent et une résolution constructive des situations, dans le respect du code de vie.

Les **sanctions disciplinaires applicables** sont à maintenir tel quel (Contenu institutionnel)

9. Suivi des signalements et des plaintes

Commentaires

Pistes de réflexion :

- *Est-ce que l'école a vérifié la satisfaction des acteurs concernés et de leurs parents quant aux interventions réalisées? Si **NON**, pourquoi?*

Oui, la validation est effectuée lors des conversations téléphoniques ainsi que par les différents moyens de communication utilisés.

- *Est-ce que l'école s'est assurée de vérifier que toutes les situations ont pris fin? Si **NON**, pourquoi? Oui*
- *Dans le cas d'insatisfaction, est-ce que les modalités existantes pour porter plainte ont été transmises? Si **NON**, pourquoi?*

Oui, les modalités existantes pour porter plainte ont été transmises. Elles sont affichées dans l'école, disponibles sur le site Internet, diffusées par le biais d'INFO-PARENTS et présentées au conseil d'établissement (CÉ).

Le **suivi des signalements et des plaintes** est à maintenir tel quel (Contenu institutionnel).